

# LE PETIT MARIONNAIS N°8

## LE MOT DU MAIRE

Chers Marionnaises et Marionnais,  
Après cet été caniculaire et les incendies dévastateurs, graves conséquences de ce phénomène, nous espérons à la fois que cela ne se reproduise plus, et que notre commune soit épargnée d'un tel désastre. Pour cela nous comptons sur votre vigilance à tous.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux Marionnaises et Marionnais et leur dire que toute notre équipe municipale se tient à leur disposition : merci à notre équipe, pour l'élaboration de ce journal, pour sa présence sur le terrain au quotidien afin de résoudre les petits problèmes de chacun et faire avancer les dossiers importants menés par la commune.

Nous avons pu nous retrouver le 13 juillet et le 15 août, même si les circonstances n'ont pas permis toutes les activités et notamment de tirer le feu d'artifices. Cela nous a fait beaucoup de bien, et nous ne manquerons pas d'organiser une prochaine rencontre pour cette fin d'année ou le début de l'autre.

Nous restons à votre écoute et au plaisir de vous recevoir en notre Mairie.



## LA VIE DU VILLAGE

### Les festivités du village de cet été:

**Le 14 juillet dernier**, s'est tenu le repas organisé par la municipalité. Bon nombre d'entres nous était présent, autour d'une généreuse paëlla suivie d'un magnifique buffet de fruits.

La soirée fût animée par le groupe « Tradopithèques » durant laquelle nous avons pu apprécier la démonstration et la pratique de plusieurs danses traditionnelles.



Malheureusement compte-tenu des conditions climatiques exceptionnelles, le ball-trap annuel n'a pu avoir lieu.

### Fêtes de MARIONS du 15 août:

Organisée par le comité des fêtes, la traditionnelle fête annuelle s'est déroulée du 13 au 15 août dernier. Plusieurs animations et soirées ont ponctué ces trois jours. Un concours de pétanque et le traditionnel repas pour le vendredi et une soirée plateaux tapas le lundi se sont terminées en danses effrénées.



Le dimanche matin, quelques personnes ont pu venir participer au vide-grenier, suivi d'une très belle démonstration des échassiers « Lous de Bazats » lors de l'apéritif !



**FOCUS SUR NOS ÉLUS****FRANCOIS LESPES (2nd adjoint):**

François né à Marions en 1955, a toujours vécu à Marions et demeure à ce jour au Jougla.

François a toujours été charpentier dans différentes entreprises locales, et il est aussi impliqué dans

le comité des fêtes à ce jour.

En tant qu'élu, il occupe la fonction de deuxième adjoint,



participe aux commissions voirie et forêt communale, et est membre du syndicat des eaux.

**SAMUEL DURAND (1er adjoint)**

Arrivé en avril 2019 à Marions (Les Monges) en provenance du Var, Samuel et Didier ont souhaité entreprendre un nouveau projet à vocation touristique et événementiel au vert!

Après un début de carrière dans la grande distribution, Samuel a dirigé son propre organisme de formation professionnelle dans le Var pendant une quinzaine d'année.

Samuel occupe toujours une activité de Consultant, en même temps il est en charge de la relation commerciale et communication du domaine des Monges.

1er adjoint, Samuel est plus particulièrement en charge du PLUI, membre du syndicat des eaux



A noter que durant ce vide-grenier, Mme Nicole Lartigue a récolté 175€ dont elle a fait don aux pompiers de Grignols pour le Téléthon 2022.



La kermesse, avec ses différents jeux d'antan pour enfants, a ravi tous les petits venus nombreux.



Le lundi, soirée tapas au son de la banda « Les Vasates ».



Malheureusement du fait des consignes incendies, pas de randonnée pédestre ni de course de vélo. Les soirées du 13 et 15 août ont rencontré un vif succès ! Les vidéos peuvent être trouvées sur notre site internet [www.marions.fr](http://www.marions.fr) ( <https://marions.fr/evenements.html> )

**COMICE AGRICOLE 2022 :**

Plusieurs de nos administrés ont participé et fait honneur au Comice qui avait lieu cette année pour la première fois depuis le Covid.

- Martine Sailliou a fini 3ème du concours de pâtisserie avec un gâteau au chocolat qui en a fait saliver plus d'un .

- Mr Darcos a terminé second du concours de bûcheronnage qui s'est déroulé sur notre commune. La municipalité avait organisé un petit apéritif à cette occasion.



- Nadège et Lionel Marquette tenaient un stand de présentation de chiens courants à Grignols

## Dates à retenir !

### **03/12 à Grignols**

Journée TÉLÉTHON, un circuit en voiture est organisé avec certains villages étape dont la commune de Marions! Les participants auront la joie de découvrir des énigmes à chaque étape. Si vous désirez vous investir lors de cette journée Téléthon de notre canton vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de notre mairie.

### **Recensement national :**

Du 19/01 au 18/02/ 2023, Isabelle Aracil notre secrétaire de mairie viendra à votre rencontre à votre domicile pour effectuer le recensement 2023 obligatoire.

## MIEUX S'INFORMER

La municipalité a décidé d'accompagner les personnes isolées numériquement, ceux qui souhaitent mieux utiliser leur téléphone portable, installer une application (ex: PanneauPocket), faire une recherche internet, etc...) Les personnes désireuses peuvent se présenter ou se faire connaître à la mairie, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, pour être aidé par un des élus.

Nous comptons à ce jour 106 abonnés ayant positionné Marions en favori sur l'application Panneau Pocket.

## EVOLUTION DES PROJETS

### **Aménagement du « Jardin du curé »**

Lors de notre précédente édition nous vous avons informé du choix de l'aménagement de cet espace, le kiosque et les petits jeux seront installés en début d'année prochaine.

### **Projet de City Stade:**

Le projet du City stade prend de plus en plus forme. De nombreux fournisseurs ont été rencontrés, avec toujours à l'étude de nouvelles faisabilités liées au sport et au bien-être.

### **Projet salle des fêtes:**

Après avoir validé le plan définitif de la future salle des fêtes, la municipalité attend le retour de l'architecte avec le chiffrage, pour engager en suivant, la demande de permis de construire..

### **Installation Antenne Systra:**

La municipalité envisage d'installer une antenne relais de radiotéléphonie sur la parcelle où se situe le tri sélectif, ce qui améliorerait la qualité des réseaux téléphoniques ( SFR et Bouygues ) et permettrait une meilleure offre concurrentielle. Des études techniques auront lieu les prochaines semaines.

## ACTUALITES

### **Rénovation chauffage des logements communaux**

La municipalité a dernièrement mandaté le Siphem, pour mener un diagnostic énergétique de 9 de nos logements communaux, ( qualité de l'isolation, déperdition de chaleur, consommation, etc...). La synthèse nous a été remise et nous constatons de nombreuses pistes d'améliorations possibles pour ces logements. A ce jour, nous étudions les différentes hypothèses, de façon à apporter le meilleur équilibre gain énergétique / coût de consommation.

### **Logo communal**

Lors de la soirée communale du 14 juillet dernier, certains d'entre-vous ont gentiment proposé des idées de logo, nous les remercions de leur implication.

Le Conseil municipal a validé dernièrement, de déléguer cette responsabilité à un professionnel en s'inspirant de ces suggestions.

## Bienvenue à nos nouveaux Marionnais

Mme GARDERE et Mr BRU,  
Mme GAUBE et Mr MANO, à Couline  
Mme et Mr SAUBEERRE, / à Charlatan  
Mme LEGAY / Le bourg

## Formation gestes de premiers secours :

Alexia Chauvet, pompier professionnelle, propose des formations dont, le PSC 1 Prévention et secours civiques de niveau 1. Cette formation dure 7h, elle aborde les gestes de premier secours chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson ainsi que l'utilisation du défibrillateur. cette formation est au tarif de 60€ ( 55€ si le groupe est composé de 10 personnes et plus) 12 places disponibles, 1€ est reversé à l'oeuvre des pupilles. (orphelins des sapeurs-pompiers).  
**La Mairie offre cette formation à tous les inscrits de - de 18 ans,** si vous êtes intéressés, merci de vous pré-inscrire au secrétariat de Mairie.

## Appel à volontaires DFCI:

Certains d'entre vous ont participé aux gardes du feu cet été. Nous avons aujourd'hui besoin de volontaires pour Marions en cas d'incendie sur notre commune. La mission est de surveiller les feux éteints et d'éviter tout redémarrage. Si vous êtes volontaires, merci de vous faire connaître auprès de la mairie pour devenir « Conseillers techniques ».

## INFOS PRATIQUES

### Pourquoi débroussailler ?

- en matière de risque "feux de forêts", le débroussaillage est la **mesure préventive** la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à ceux qui y vivent (des retours d'expérience des grands feux, on observe qu'une écrasante majorité des maisons détruites par l'incendie n'était pas débroussaillée)
- cela permet de **limiter les départs de feu** (l'homme est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie)
- le débroussaillage permet aux **pompiers** d'intervenir de manière sécurisée (pensez qu'ils mettent leur vie en danger pour sauver la nôtre)
- il assure l'**autoprotection de votre maison**. En cas d'incendie, vous pourrez ainsi y rester confiné sans vous mettre en danger en prenant votre voiture
- le débroussaillage préserve votre **cadre de vie** (une forêt débroussaillée est plus belle qu'une forêt brûlée !)
- cela permet de **préserver la forêt** en limitant le développement d'un feu accidentel



### Est-ce obligatoire de débroussailler autour de son habitation partout en France ?



Le Code forestier fixe une **obligation légale de débroussaillage** (OLD) dans les régions Corse, Provence-Alpes Côte-d'Azur (PACA), Occitanie, Nouvelle-Aquitaine (sauf Corrèze, Creuse et Haute-Vienne), ainsi que la Drôme et l'Ardèche. Sauf décision expresse du préfet, toutes les communes de ces départements sont concernées.

Pour les autres départements, dont l'Outre-mer, les OLD s'appliquent dans les massifs désignés par le préfet de département. La plupart du temps, les préfetures mettent à disposition le zonage concerné.

Dans les départements où débroussailler est obligatoire, l'OLD s'applique dès lors qu'il existe une habitation, une construction ou un équipement de toute nature situé à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue. Il faut alors débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour ces équipements.

### Obligation Légale de Débroussaillage

Voici un lien internet qui vous permettra mieux vous renseigner sur cette obligation

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1525::foire-aux-questions-faq-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old.html>